

Ces jeunes gens sont tenus ainsi à l'abri des occasions de gaspiller inutilement leurs modestes épargnes. Les Apprentis déposent en effet leur argent chaque samedi ; s'ils ont des besoins il les font connaître et on leur remet ce qui est nécessaire. Le reste de l'argent est envoyé à la banque. Cette année, quarante d'entre eux ont pris des livrets de banque. Ces leçons d'épargnes ne seront pas oubliées. A sa sortie du Patronage, le jeune homme augmentera ses économies, il fuira les occasions où il pourrait dépenser son argent.

Les besoins du Patronage sont toujours les mêmes. Le malgre salaire des Apprentis représente les deux-tiers des dépenses annuelles. Il faut donc, chaque année, trouver l'autre tiers. Ce tiers vient des Conférences Saint-Vincent-de-Paul, de la Banque de la Cité, du Séminaire, des Souscripteurs, du Clergé de la ville, et enfin d'une Séance annuelle.

Ils aident aussi à la faire cette œuvre, belle entre toutes, ces nombreux Patrons qui emploient les Apprentis. Le bon apprentissage qu'ils font faire aux jeunes gens, la surveillance qu'ils exercent, les encouragements qu'ils donnent, les bons rapports qu'ils entretiennent avec les chers Frères du Patronage, sont autant de titres à la reconnaissance.

Le Patronage ne peut donner asile qu'à soixante-douze Apprentis. Les demandes sont nombreuses, mais il est impossible d'y faire droit. Il faudrait agrandir. Le terrain est là, il attend..... Ames charitables, écoutez votre bon cœur, ouvrez votre bourse et laissez-en pleuvoir le secours.

II

CERCLE OUVRIER DE MONTRÉAL

L'œuvre des Apprentis dont le rapport précédent vient de montrer les résultats, n'était pas suffisante pour assurer à la jeunesse tous les secours qu'elle réclame.